

# Révision des PPRI du Val de Loire

---

Réunion des élus  
10 juillet 2014



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
D'INDRE-ET-LOIRE

Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire

# Pourquoi réviser les PPRi du Val de Loire

## ♦ La connaissance du risque a évolué

### ♦ Connaissance plus précise de l'aléa

- ♦ Connaissance plus précise de la topographie de la vallée
- ♦ Meilleure connaissance des marques de crues
- ♦ Mise à jour des modélisations des écoulements en Loire

### ♦ Evolution de la qualification de l'aléa

♦ L'aléa est considéré comme fort à partir de 1m de hauteur de submersion

### ♦ Prise en compte de l'aléa spécifique « rupture de digue »

## ♦ Les textes liés à la prévention du risque d'inondation ont évolué

### ♦ Réglementation sur les digues (étude de danger des digues)

### ♦ SDAGE

### ♦ Code de l'environnement

# Objectifs de la révision des PPRI du val de Loire

- ♦ **Préserver les vies humaines :**
  - ♦ Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- ♦ **Réduire globalement la vulnérabilité du territoire :**
  - ♦ Ne pas augmenter la population vulnérable
  - ♦ Réduire la vulnérabilité des constructions existantes
  - ♦ Réduire la vulnérabilité des réseaux
  - ♦ Réduire la vulnérabilité du tissu économique
    - ⇒ **Améliorer la résilience du territoire** : Capacité à retrouver rapidement un fonctionnement normal
- ♦ **Réduire le coût des dommages dus à une inondation, reporté in fine sur la collectivité** (pérennisation du système Cat-Nat)

# Calendrier prévisionnel de la procédure de révision des PPRI du Val de Bréhémont-Langeais et Val d'Authion

Lancement de la démarche  
Réunion d'information des élus

Porter à connaissance

Prescription

Elaboration de la cartographie  
des aléas du PPRI,

Elaboration de l'avant- projet de PPRI

Enquête publique

Approbation

automne 2014

Début 2015

1<sup>er</sup> semestre 2015

2015- 2016

2016

2017

Concertation et association  
En continu

Concertation sur l'aléa

Concertation sur l'avant projet de PPRI

# L'association et la concertation

## ◆ Les objectifs de l'association :

- ◆ Partager la connaissance du risque
- ◆ Elaborer ensemble une stratégie de prévention du risque

## ◆ Les modalités de l'association :

- ◆ **1 comité de pilotage** (commune, EPCI, ...) réuni à chaque étape de validation
- ◆ **des réunions d'échange** avec les élus en tant que de besoin (pré-concertation)

## ◆ Les objectifs de la concertation

- ◆ Présenter la démarche et les différentes propositions d'orientation du PPRI
- ◆ Recueillir l'avis des élus et de la population à chacune des phases importantes de la démarche de révision du PPRI

*Les modalités de la concertation avec la population  
sont définies avec les élus*

# Merci de votre attention



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
D'INDRE-ET-LOIRE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)